

CONVENTION AUDIENCE DE RÈGLEMENT AMIABLE

« Rendre justice, ce n'est pas seulement trancher un litige, c'est aussi permettre aux parties de le dépasser. »

Dans ce cadre, le tribunal de commerce de VALENCIENNES, son greffe, les barreaux de VALENCIENNES et d'AVESNES SUR HELPE ont signé une convention relative à la mise en place des audiences de règlement amiable devant le tribunal.

[Cliquer ici pour télécharger le document](#)